



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Conv.4/Bur.2/3  
UNEP/OzL.Pro.10/Bur.2/3  
27 novembre 1999

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

BUREAU DE LA QUATRIEME REUNION  
DE LA CONFERENCE DES PARTIES  
A LA CONVENTION DE VIENNE POUR  
LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

BUREAU DE LA DIXIEME REUNION DES  
PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL  
RELATIF A DES SUBSTANCES QUI  
APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE

Deuxième réunion  
Beijing, 27 novembre 1999

**RAPPORT DU BUREAU CONJOINT DE LA QUATRIEME REUNION DE LA CONFERENCE  
DES PARTIES A LA CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA  
COUCHE D'OZONE ET DE LA DIXIEME REUNION DES PARTIES AU  
PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF A DES SUBSTANCES  
QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE**

**Introduction**

1. La deuxième réunion du Bureau conjoint de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et de la dixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone s'est tenue au Centre international de conférences de Beijing le 27 novembre 1999.

**I. OUVERTURE DE LA REUNION**

2. La réunion a été ouverte à 10 h 20 le samedi 27 novembre 1999 par M. Vassily N. Tselikov (Fédération de Russie), Président de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la dixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

3. Le Bureau était composé des membres élus par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa quatrième réunion tenue à San José (Costa Rica) les 25 et 27 novembre 1996 et par la dixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal tenue au Caire les 23 et 24 novembre 1998, ou nommés par leurs gouvernements conformément à l'article 24 du règlement intérieur, à savoir :

*Président* : M. Vassily N. Tselikov (Fédération de Russie)

*Vice-Présidents*: M. Fabio Fajardo Moros (Cuba) — Convention de Vienne

M. Jukka Uosukainen (Finlande) — Convention de Vienne

Mme Bernardina de Stavrópulos (Panama) — Protocole de Montréal

Mme Marianne Birkholtz (Afrique du Sud) — Protocole de Montréal

M. Rasmus Rasmusson (Suède) — Protocole de Montréal

*Rapporteur*: M. Tu'u'u Ietitaia Taule'alo (Samoa)

4. Ont également participé à la réunion M. K.M. Sarma (Secrétaire exécutif), M. Nelson Sabogal (Administrateur de programmes, questions scientifiques), M. Omar El-Arini, Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, M. Ted Kapiga, Chef de la Section des Fonds d'affectation spéciale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et Mme Ruth Batten, Administratrice, Secrétariat de l'ozone.

## II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après, portant les cotes UNEP/OzL.Conv.4/Bur.2/1 et UNEP/OzL.Pro.10/Bur.2/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Mesures prises suite aux décisions adoptées à la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, tenue à San José les 25 et 27 novembre 1996 : Point de la situation.
4. Mesures prises à la suite des décisions de la dixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, tenue au Caire du 23 au 24 novembre 1998 : Point de la situation.

5. Examen des documents de travail établis à l'intention de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, devant se tenir à Beijing du 29 novembre au 3 décembre 1999.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport.
8. Clôture de la réunion.

**III. MESURES PRISES SUITE AUX DECISIONS ADOPTEES A LA QUATRIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION DE VIENNE, TENUE A SAN JOSE LES 25 et 27 NOVEMBRE 1996 : POINT DE LA SITUATION**

et

**IV. MESURES PRISES A LA SUITE DES DECISIONS DE LA DIXIEME REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL, TENUE AU CAIRE DU 23 AU 24 NOVEMBRE 1998 : POINT DE LA SITUATION**

6. M. Nelson Sabogal (Administrateur de programmes, questions scientifiques) du Secrétariat de l'ozone a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau, au nom du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Klaus Töpfer, et du Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, M. K.M. Sarma. Il a ensuite proposé que les points 3 et 4 de ordre du jour soient examinés ensemble. Le Bureau a approuvé cette proposition.

7. Le représentant du Secrétariat a présenté une note du Secrétariat (UNEP/OzL.Conv.4/Bur.2/2 et UNEP/OzL.Pro.10/Bur.2/2) résumant brièvement les mesures prises par le Secrétariat pour donner suite aux décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa quatrième réunion et par la dixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

8. S'agissant de la décision IV/1, le représentant du Secrétariat a indiqué qu'au 15 novembre 1999 l'état de ratification était le suivant : Convention de Vienne - 173 Parties, Protocole de Montréal - 172, Amendement de Londres - 136, Amendement de Copenhague - 101, Amendement de Montréal - 29. Les pays ci-après avaient ratifié l'Amendement de Montréal : Allemagne, Australie, Bolivie, Canada, Chili, Djibouti, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Grenade, Guyana, Hongrie, Iles Salomon, Jordanie, Luxembourg, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, République de Corée, République tchèque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Trinité-et-Tobago et Tunisie.

9. Le représentant du Secrétariat a rappelé que, en vertu du paragraphe 1 de l'article 3 de l'Amendement de Montréal, celui-ci devait entrer en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de dépôt du vingtième instrument de ratification. Cette condition ayant été remplie, l'Amendement était entré en vigueur le 10 novembre 1999.
10. S'agissant de la décision IV/2, le Secrétariat a précisé que cette décision n'appelait aucune mesure particulière.
11. S'agissant de la décision IV/3, le Secrétariat avait travaillé aux côtés d'un certain nombre de pays (Argentine, Bolivie, Chili, Inde, Kenya, Nouvelle-Zélande, Paraguay et République tchèque) pour améliorer la surveillance et l'enregistrement des mesures de l'ozone stratosphérique et troposphérique, en particulier l'établissement de profils verticaux et la mesure d'autres espèces et aérosols à l'état de trace, et aussi pour exploiter concrètement les nouvelles capacités d'observation, en particulier les mesures par avion et par satellite.
12. Le Secrétariat avait également travaillé aux côtés des organisations suivantes : Conseil international des unions scientifiques (CIUS), International Global Atmospheric Chemistry (IGAC), Programme international concernant la géosphère et la biosphère (PIGB), National Aeronautics and Space Administration of the United States of America (NASA), Commission européenne, Network for the Detection of Stratospheric Change (NDSC), National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), Stratospheric Processes and their Role in Climate (SPARC) et Organisation météorologique mondiale (OMM).
13. Une lettre avait été adressée, le 5 mars 1999, à toutes les Parties à la Convention de Vienne pour leur demander des renseignements sur les activités menées dans leurs pays respectifs pour donner effet aux décisions IV/3 et IV/4 adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa quatrième réunion. Le Secrétariat s'était également adressé à la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE (Programme ozoneAction) ainsi qu'aux Bureaux régionaux du PNUE pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie occidentale.
14. Comme suite à cette demande, le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC) et le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale (ROWA) s'étaient renseignés auprès des pays de leurs régions respectives. Comme suite à cet appel, 22 pays avaient présenté un rapport sur les activités menées pour appliquer les décisions IV/3 et IV/4. Par ailleurs, 17 pays avaient fait rapport directement au Secrétariat, tandis que 52 Parties avaient présenté leurs rapports nationaux aux Directeurs de recherches sur l'ozone à leur quatrième réunion, tenue à Genève du 28 au 30 avril 1999.

15. Le représentant du Secrétariat a signalé que les rapports nationaux et les rapports sur l'application des décisions IV/3 et IV/4 figuraient dans le rapport des Directeurs de recherches sur l'ozone sur les travaux de leur quatrième réunion publié par l'OMM et le PNUE (projet de recherche et de surveillance de l'OMM sur l'ozone total, rapport no. 45). Ce rapport serait distribué à toutes les Parties ainsi qu'aux institutions intéressées.

16. En outre, en consultation avec la NASA, la Commission européenne, l'Organisation indienne de la recherche spatiale et d'autres organisations, le Secrétariat avait étudié des rapports qui lui avaient été soumis préconisant une intensification de la recherche sur l'ozone stratosphérique et le rayonnement ultraviolet.

17. Le Secrétariat a également annoncé la publication du Rapport spécial du GIEC sur l'aviation et l'atmosphère globale, rédigé conjointement par le Groupe de l'évaluation scientifique du Protocole de Montréal, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Ce rapport spécial, ainsi qu'une note de synthèse à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques, avait été distribué à toutes les Parties, la note de synthèse ayant été traduite dans les six langues officielles de l'ONU.

18. Le représentant du Secrétariat a donné un compte rendu des activités entreprises par l'OMM dans le cadre du Système mondial d'observation de l'ozone (GO<sub>3</sub>OS) et les activités menées pour surveiller le rayonnement UV-B.

19. S'agissant de la décision IV/4, le représentant du Secrétariat a signalé que le seul projet jusque-là approuvé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour faciliter la surveillance de l'ozone et du rayonnement UV-B et la réalisation de recherches dans les pays en développement était un projet de 1993 concernant la surveillance des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des gaz à effet de serre au pôle Sud. Le 24 février 1999, le Secrétariat avait adressé au secrétariat du FEM une lettre demandant des renseignements sur les activités des projets appuyés par le FEM pour donner suite à la décision précitée. Le FEM avait répondu au secrétariat qu'aucune demande sollicitant son assistance dans le cadre de la décision IV/4 ne lui avait été présentée.

20. Le représentant du Secrétariat a par ailleurs signalé que M. Vassily Tselikov, en sa qualité de Président par intérim du Bureau de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, avait adressé au secrétariat du FEM une lettre faisant part de sa déception au vu du manque de soutien apporté à la surveillance de l'ozone et du rayonnement UV-B et aux activités de recherche connexes dans les pays en développement. Le Directeur général et Président du FEM, M. Mohammed T. El-Ashry, avait répondu que les projets présentés en vue d'un financement devaient répondre aux critères définis dans la Stratégie opérationnelle du FEM, approuvée par le Conseil du FEM en octobre 1995. La Stratégie posait dix Principes opérationnels dont deux étaient pertinents en

l'occurrence. Premièrement, s'agissant du financement des activités visant à enrayer l'appauvrissement de la couche d'ozone, les politiques opérationnelles du FEM étaient alignées sur celles du Protocole de Montréal et de ses amendements. Deuxièmement s'agissant des recherches ciblées, le Conseil du FEM avait approuvé en 1997 une série de principes proposée par le Groupe consultatif scientifique et technique du FEM. M. El-Ashry avait fait savoir au Secrétariat de l'ozone que le Secrétariat du FEM doutait que les activités encourageant la surveillance de l'ozone et du rayonnement ultraviolet et les recherches connexes dans les pays en développement soient compatibles avec la Stratégie opérationnelle du FEM et les Principes du FEM applicables au financement de recherches ciblées. De surcroît, le FEM n'avait reçu aucune demande de financement de pays en développement. M. El-Ashry avait conclu en signalant que, comme suite aux décisions récemment prises par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'OMM s'efforçait de mettre au point une proposition qui faciliterait l'accès des scientifiques locaux aux réseaux mondiaux de surveillance de l'évolution climatique. Ceci faciliterait la participation locale aux efforts menés à l'échelle internationale pour mesurer l'évolution des concentrations de l'ozone stratosphérique. Par ailleurs, le Canada et la Finlande envisageaient d'améliorer les moyens d'observation en Amérique latine.

21. Répondant à l'un des membres du Bureau, qui s'inquiétait du manque de fonds à la disposition de la Convention de Vienne et des moyens qui permettraient d'augmenter ce budget, le représentant du Secrétariat a précisé que des contributions totalisant 500 000 dollars avaient été reçues dans le passé du Canada, des Etats-Unis et de la Suisse, ces contributions ayant été versées au Fonds d'affectation spéciale de l'OMM pour le Système mondial d'observation de l'ozone (GO<sub>3</sub>OS).

22. S'agissant de la décision IV/5, le Secrétariat a indiqué l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone pour la période 1996-1998.

Année	1996	1997	1998
Montants dus	\$ 826 338	\$ 361 089	\$ 382 341
Montants reçus au 31 décembre	\$ 546 857 66 %	\$ 203 638 57 %	\$ 181 233 45 %
Montant des dépenses	\$ 766 288	\$ 206 795	\$ 174 984

23. Au 19 novembre 1999, les contributions non versées pour 1999 et les années antérieures s'élevaient à 948 486 dollars. Pour l'année 1999, sur un montant total de 1 207 988 dollars dû au Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne, 515 502 dollars seulement avait été reçu. Le Secrétariat a rappelé, au paragraphe 5 de sa décision IV/5, que toutes les Parties devaient verser à temps et intégralement les contributions dues. Un état actualisé des contributions pour les années 1998 et 1999 a

été présenté à la réunion du Bureau par M. Kapiga (Office des Nations Unies à Nairobi), qui a appelé l'attention sur le fait que le pourcentage des contributions reçu par rapport au montant fixé baissait d'année en année, étant tombé de 66 % en 1996 à 57 % en 1997 puis 45 % en 1998.

24. S'agissant de la décision IV/6, le représentant du Secrétariat a précisé que la Conférence des Parties à la Convention de Vienne examinerait à sa cinquième réunion cinq projets de décision, tandis que les Parties au Protocole de Montréal examinerait à leur onzième réunion, qui se tiendrait au Centre international de conférences de Beijing du 29 novembre au 3 décembre 1999, 24 projets de décision.

25. L'état d'application des décisions prises par la dixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal figurait dans l'annexe au rapport du Directeur exécutif à la onzième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.11/2). Le présent rapport ne portait donc que sur les faits nouveaux intervenus depuis juillet 1999.

26. S'agissant de la décision X/1, le Secrétariat avait rappelé à toutes les Parties qu'elles étaient instamment priées de ratifier les Amendements qu'elles n'avaient pas encore ratifiés. Le Secrétariat avait également demandé à tous les Etats qui n'étaient pas encore Parties au Protocole de Montréal de ratifier le plus vite possible la Convention de Vienne, le Protocole de Montréal et ses Amendements.

27. S'agissant de la décision X/2, au 30 septembre 1999, 150 Parties avaient communiqué des données pour 1997 et 104 Parties pour 1998.

28. S'agissant de la décision X/8, le Secrétariat avait reçu des Pays-Bas une demande concernant le BMN (6-bromo-2-méthoxy-naphtalène), portant le numéro CAS 5111-65-9. Le Secrétariat avait transmis cette demande au Groupe de l'évaluation scientifique et au Groupe de l'évaluation technique et économique pour qu'ils évaluent le BMN et qu'ils en déterminent le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone. Le Groupe de l'évaluation scientifique a, à ce propos, appelé l'attention du Secrétariat sur le fait qu'une étude scientifique visant à déterminer le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone de tel ou tel composé exigeait des analyses en laboratoire et des études de modélisation dont le coût dépassait généralement 100 000 dollars.

29. S'agissant de la décision X/13, le Secrétariat a annoncé que l'Equipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique avait achevé, en août 1999, le Supplément à son rapport d'avril 1999 sur la reconstitution du Fonds multilatéral. Ce Supplément avait été distribué en septembre 1999 à toutes les Parties par le Secrétariat. Le Groupe spécial sur la reconstitution s'était de nouveau réuni à Washington le 30 septembre et le 1er octobre 1999 pour examiner ce supplément et négocier la reconstitution pour la période triennale 2000-2002. Les discussions se poursuivraient dans le cadre des débats techniques qui auraient lieu lors de la onzième réunion des Parties au Protocole de Montréal.

30. S'agissant de la décision X/14, au 30 septembre 1999, aucune Partie n'avait communiqué de renseignements sur l'emploi des substances réglementées comme agents de transformation, ni sur les quantités d'émission provenant de ces utilisations et les techniques de confinement qu'elles employaient pour réduire au minimum les émissions de substances réglementées. Une Partie non visée à l'article 5 (la France) avait cependant communiqué des données à inclure aux tableaux A et B de la décision X/14.

31. S'agissant de la décision X/16, le représentant du Secrétariat a précisé que le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique serait présenté à la onzième Réunion des Parties.

32. S'agissant de la décision X/17, le Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, M. Omar El-Arini, a signalé que le Comité exécutif avait, à ses vingt-septième et vingt-neuvième réunions, approuvé des accords passés avec la Chine et l'Inde prévoyant la clôture de leurs usines de production de CFC d'ici l'an 2010. Pour donner effet à ces accords, le Comité exécutif avait approuvé un montant de 150 millions de dollars pour la Chine et 82 millions de dollars pour l'Inde, qui seraient versés en tranches annuelles pendant la période considérée.

33. S'agissant de la décision X/30, l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal, pour l'année 1998, était le suivant :

Année	1998
Montant dû	\$ 3 679 702
Montant reçu au 31 décembre 1998	\$ 1 514 880

34. L'état actualisé des contributions pour les années 1998 et 1999 a été présenté par M. Kapiga (Office des Nations Unies à Nairobi), qui a signalé qu'au 19 novembre 1999 le total des contributions non versées pour 1999 et les années antérieures s'élevait à 4 742 796 dollars. Le montant total des contributions recouvrées en 1999, pour l'année 1999 et les années antérieures, totalisait 3 421 423 dollars.

**V. EXAMEN DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS A L'INTENTION DE LA CINQUIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION DE VIENNE ET DE LA ONZIEME REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL, DEVANT SE TENIR A BEIJING DU 29 NOVEMBRE AU 3 DECEMBRE 1999**

35. Le représentant du Secrétariat a appelé l'attention du Bureau sur la documentation dont seraient saisies la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa cinquième réunion et les Parties au Protocole de Montréal à leur onzième réunion. Il a ajouté que les réunions préparatoires se dérouleraient du 29 novembre au 1er décembre 1999 en tant que réunions techniques. Les réunions des 2 et



3 décembre étaient des réunions ministérielles. L'ordre du jour de ces réunions comportait des exposés des Groupes d'évaluation et des organismes d'exécution, des déclarations des Présidents du Comité exécutif et du Comité d'application, ainsi que des déclarations des ministres. Contrairement à la pratique suivie jusqu'alors, il n'y aurait qu'un seul rapport constituant un compte rendu de tous les travaux de la onzième réunion des Parties.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

36. Aucune question n'a été soulevée à ce titre.

## **VII. ADOPTION DU RAPPORT**

37. Le Bureau a adopté le rapport, étant entendu que le Secrétariat et le Rapporteur en établiraient la version définitive.

## **VIII. CLOTURE DE LA REUNION**

38. Les membres du Bureau sortant se sont déclarés satisfaits du déroulement des travaux et ont remercié le Secrétariat de sa coopération.

39. Enfin, le Bureau a loué M. K. M. Sarma pour sa contribution inestimable, au fil des ans, aux travaux de la Convention de Vienne et du protocole de Montréal.

40. La clôture de la réunion a été prononcée à 12 h 30 le samedi 27 novembre 1999.

**Annexe**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**CUBA**

Dr. Fabio Fajardo Moros  
Ministerio de Ciencia  
Tecnología y Medio Ambiente  
Capitolio Nacional, Prado y San José  
Habana 10 200  
Cuba  
Tél: (537) 570-621  
Fax: (537) 570-600/240-852  
Email: fabio@ceniai.inf.cu

**FINLANDE**

Mr. Jukka Uosukainen  
Deputy Director  
International Affairs  
Ministry for the Environment  
P.O. Box 380  
FIN-00131 Helsinki  
Finlande  
Tél: (358-9) 1991-9705  
Fax: (358-9) 1991-9602  
Email: jukka.uosukainen@vyh.fi

**PANAMA**

Sra. Bernardina de Stavrópulos  
Jefe de Departamento  
Control de Desechos Peligrosos  
Comisión Gubernamental del Ozono  
Ministerio de Salud  
Calle Gorgas, Edificio 2-65  
Ancon, Panama  
Tél: (507) 262-2492/0050  
Fax: (507) 262-6995  
Email: despel@singo.net

**FEDERATION DE RUSSIE**

Mr. Vassily N. Tselikov  
Executive Director

Centre for Preparation and Implementation of  
International Projects  
on Technical Assistance (CPPI)  
13-2, Sr. Pereyaslavskaya Str. 129041  
Moscou, Fédération de Russie  
Tél/Fax: (70-95) 280-5788/971-0423  
Email: vassily@odsef.msk.ru

**SAMOA**

Dr. Tu'u'u Ietitia Taule'alo  
Director  
Lands, Surveys & Environment Department  
Government of Samoa  
P.O. Private Bag,  
Apia  
Samoa  
Tél: (685) 25019  
Fax: (685) 32176  
Email: tuuu.ieti@samoa.net

**AFRIQUE DU SUD**

Ms. Marianne Birkholtz  
Directorate: Environment and Marine  
Department of Foreign Affairs  
Private Bag X152  
0001 Pretoria  
Afrique du Sud  
Tél: (+27 12) 351 1472  
Fax: (+27 12) 351 1651  
EMail: pollution@foreign.gov.za

**SUEDE**

H.E. Mr. Rasmus Rasmusson  
Ambassador  
Ministry for Foreign Affairs  
SE-103 33 Stockholm, Suède  
Tel: (46-8) 405-5570  
Fax: (46-8) 723-1176  
Email: rasmus.rasmusson@foreign.ministry.se

**SECRETARIAT DU FONDS MULTILATERAL**

Dr. Omar El-Arini  
Chief Officer  
Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal  
Protocol  
1800 McGill College Avenue  
27th Floor, Montreal Trust Building  
Montreal, Quebec  
Canada H3A 3J6  
Tél: (1 514) 282-1122  
Fax: (1 514) 282-0068  
Email: oelarini@unmfs.org

**OFFICE DES NATIONS UNIES  
A NAIROBI**

Mr. Theodor Kapiga  
Chief  
Trust Fund Section  
Budget & Funds Management Service  
UNON  
P.O. Box 67578  
Nairobi  
Kenya  
Tél: (254-2) 623661  
Fax: (254-2) 623755  
Email: theodor.kapiga@unon.org

**SECRETARIAT DE L'OZONE**

Mr. K.M. Sarma  
Executive Secretary  
UNEP/Ozone Secretariat  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Kenya  
Tél: (254-2) 623885  
Fax: (254-2) 623601/623913  
Email: madhava.sarma@unep.org

Mr. Nelson Sabogal  
Programme Officer/Scientist  
UNEP/Ozone Secretariat  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Kenya  
Tél: (254-2) 623856  
Fax: (254-2) 623601/623913  
Email: nelson.sabogal@unep.org

Ms. Ruth Batten  
Administrative Officer  
UNEP/Ozone Secretariat  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Kenya  
Tél: (254-2) 624032  
Fax: (254-2) 623601/623913  
Email: ruth.batten@unep.org

-----

